

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0873.994.942	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Constellation pour la Compétence face au SIDA**

Forme juridique: **ASBL**

Adresse: **Sentier des cinq Bonniers**

N°: **25**

Code postal: **1390**

Commune: **Grez-Doiceau**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Nivelles**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise **0873.994.942**

DATE **10/07/2009** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du **25/04/2011**
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2010** au **31/12/2010**
 Exercice précédent du **1/01/2009** au **31/12/2009**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

Lamboray Jean-Louis

Sentier des Cinq Bonniers 25 , 1390 Grez-Doiceau, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Campbell Ian

Heath Drive 5 , GU24OHG Brookwood Woking, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Duongsaa Usa

Changmai-Lampang Rd Muang District 129 , boîte 14, 50300 Chiangmai, Thaïlande

Fonction : Administrateur

Vázquez Maria José

C/Tiradors 6 , boîte 1aF, 08003 Barcelona, Espagne

Fonction : Administrateur

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées: **14** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3, 4.3, 4.4, 4.6, 4.7

Signature
(nom et qualité)
Jean-Louis Lamboray
Président

Signature
(nom et qualité)
Marlou de Rouw
Manager

* Mention facultative.

** ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Chorr Marie

Bakau Sanchacha - , Bakau, Gambie

Fonction : Administrateur

Rwomushana John

Salim Bey Road, Ntinda Suburb 1-3 , Kampala, Ouganda

Fonction : Administrateur

Bastogne & Co SCPRL 0461.842.734

Drève du Moulin 46A , 1410 Waterloo, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B0321

Représenté par:

Jourde Ronald

Rue de la Gare 93 , 7090 Braine-le-Comte, Belgique

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre : A01427

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	484,56	874,33
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	423,81	813,58
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	423,81	813,58
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	423,81	813,58
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/ 4.2.1	28	60,75	60,75
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	106.123,08	55.270,66
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	10.825,40	3.356,96
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37	10.825,40	3.356,96
Créances à un an au plus		40/41	7.758,38	6.449,19
Créances commerciales		40	6.482,11	5.172,92
Autres créances		41	1.276,27	1.276,27
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	87.539,30	45.464,51
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	106.607,64	56.144,99

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	-24.100,92	-12.401,14
Fonds associatifs		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-24.100,92	-12.401,14
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	130.708,56	68.546,13
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	58.237,37	25.486,93
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	57.919,19	25.486,93
Fournisseurs		440/4	57.919,19	25.486,93
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	318,18	
Impôts		450/3	35,35	
Rémunérations et charges sociales		454/9	282,83	
Dettes diverses		48		
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480_8		
Autres dettes diverses productives d'intérêts		4890		
Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	72.471,19	43.059,20
TOTAL DU PASSIF		10/49	106.607,64	56.144,99

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	-16.200,50	-15.402,85
Ventes et prestations*		70/74		
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	4.5	62	318,18	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	762,85	1.330,23
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	6.588,41	1.108,57
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation.....(+)/(-)		9901	<u>-23.869,94</u>	<u>-17.841,65</u>
Produits financiers	4.5	75	19.911,01	3.909,23
Charges financières	4.5	65	7.740,85	4.991,00
Bénéfice (Perte) courant(e)..... (+)/(-)		9902	<u>-11.699,78</u>	<u>-18.923,42</u>
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>-11.699,78</u>	<u>-18.923,42</u>

* Mention facultative.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.348,15
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	373,08	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	7.721,23	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.534,57
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	762,85	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	7.297,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	423,81	
DONT			
appartenant à l'association en pleine propriété	8349	423,81	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	60,75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	60,75	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	60,75	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association:

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100		0,1	0,1 (ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101		144	144 (T)	(T)
Frais de personnel	102			(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105		1	0,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111		1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213		1	0,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		1	0,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205		1	0,5
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	144
Coût net pour l'association	5843		5853	318,18

RÈGLES D'ÉVALUATION

Immobilisations incorporelles

Software:

Les softwares sont évalués à leur coûts d'acquisition moins les amortissements cumulés. La vie d'une licence est estimée à 3 ans.

Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si l'achat des immobilisations se fait dans une autre devise que l'euro, les coûts sont convertis en euro en utilisant le cours moyen du dernier jour du mois précédent la date d'acquisition tel qu'indiqué par la Banque Nationale de Belgique.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la base d'une durée de vie de 3 ans.

Les amortissement des immobilisations, corporelles et incorporelles, sont calculés selon la méthode des amortissements linéaires.

Stocks et commandes en cours:

Les commandes en cours sont évaluées selon la méthode du pourcentage de réalisation. Dans l'hypothèse où l'avancement des travaux est plus important que le montant facturés, les coûts, y compris la marge évaluée avec prudence, après déduction des sommes facturées sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique des stocks et commandes en cours d'exécution. Dans le cas contraire les montants facturés pour lesquels les travaux ne sont pas encore effectués sont reportés au passif du bilan parmi les comptes de régularisation.

Créances commerciales:

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale à la date de facture. Pour les factures exprimées en devises étrangères, le cours utilisé est le cours moyen publié par la Banque Nationale de Belgique le dernier jours du mois qui précède.

A la fin de l'exercice les créances exprimées en devises étrangères sont réévaluées sur la base du dernier cours moyen du mois. Les mali qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion parmi les charges financières. Les bonis sont maintenus au bilan parmi les comptes de régularisation du passif. Les écarts de conversion sont extournés à l'ouverture de l'exercice suivant afin de maintenir la valeur historique.

Les créances qui à la fin de l'exercice s'avereraient anciennes et dont les chances de récupération seraient jugées incertaines sont classées parmi les créances douteuses. Le Conseil d'administration statuant avec prudence effectuera des réductions de valeur en fonction des chances de récupérabilité.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles en caisse et en banque sont encodées à la date de la transaction. Pour les transactions en monnaies étrangères, le cours utilisé est le cours moyen du dernier jours du mois qui précède la date de transaction. A la fin de chaque mois les liquidités exprimées en devises étrangères sont converties au cours moyen du dernier jours et les écarts sont comptabilisés en différence de change soit parmi les produits financiers, soit parmi les charges financières. Ces différences de change ne sont pas extournées durant la période suivante.

Comptes de régularisation.

Les prorata de charges payés par anticipation sont reportés à l'exercice suivant et repris le cas échéant parmi les comptes de régularisation d'actif.

Les produits acquis et non échus sont également repris parmi les comptes de régularisation d'actif.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

BASTOGNE & C^o

REVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport du Commissaire**sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010****présenté à l'assemblée générale des membres de l'association****La Constellation pour la Compétence face au SIDA asbl**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 106.607,64 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 11.699,78 €.

Responsabilité de l'organe de gestion dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

JACQUES BASTOGNE
MYRIAM BOUTON
RONALD JOURDE
REVISEURS ASSOCIES

e-mail : reviseur@bastogne.com
CBC : 732-0180370-01
TVA : BE-0461.842.734
RPM : Nivelles

RAPPORT DES COMMISSAIRES*SCPRL BASTOGNE & C°**Opinion*

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

MENTIONS COMPLEMENTAIRES

Le respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Waterloo, le 14 avril 2011

BASTOGNE & C°
Commissaire
Représentée par,

R. JOURDE
Associé